DEPARTEMENT : PAS-DE-CALAIS
CANTON : AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE : ISBERGUES

N° A 2024-044

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux en vue d'éviter des dégradations.

Objet :
Fermeture des terrains de football de la Roupie.
Du vendredi 16 février 2024 au lundi 19 février 2024 inclus.

ARRETE

Article 1er : Les terrains de football municipaux d'honneur et d'entrainements de la Roupie seront interdits à toutes compétitions et entrainements du vendredi 16 février 2024 au lundi 19 février 2024 inclus.

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur ces terrains aux dates reprises ci-dessus sont invités à les reporter.

Article 5 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Béthune pour visa.

Fait à ISBERGUES, le quinze février deux mil vingt-quatre.

Le Maire,

FC la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080

MAIRIE D'ISBERGUES
62330